



Une approche de la précarité dans le Cantal

Focus de la Pfoos n°3
Octobre 2014



Évolution démographique entre 2006 et 2011

Au 1er janvier 2011, le département du Cantal comptabilise 147 577 habitants et représente 10,9 % de la population d'Auvergne. Le Cantal est le seul département auvergnat qui, entre 2006 et 2011, a perdu des habitants avec une décroissance annuelle moyenne de sa population de 0,3 %. Depuis 1999, la population du département diminue, mais trois fois moins vite qu'au cours de la décennie précédente. À l'horizon 2040, le niveau de population serait stabilisé à condition que la dynamique migratoire favorable au département se prolonge (Source : Insee Auvergne, La Lettre n°97).

	Cantal	Auvergne	France métropolitaine
Population légale 2011	147 577	1 350 682	63 070 344
Taux de variation annuel moyen de la population 2006-2011	- 0,3 %	+ 0,2 %	+ 0,5 %

Source : Insee, Recensement de la population 2011 et 2006
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Un revenu médian le plus faible de la région en 2012

Un quart des habitants du Cantal vivent avec des revenus inférieurs à 11 912 euros annuels (ou 993 euros mensuels). Après l'Allier, le Cantal est le département où le 1^{er} quartile des revenus est le plus faible. La moitié de la population du Cantal vit avec des revenus inférieurs à 17 086 euros annuels (soit 1 424 euros mensuels), ce revenu médian est le plus faible de la région.

	Cantal	Auvergne	France métropolitaine
Revenu médian 2011	17 086	18 237	19 218
Évolution 2010-2011 (en euros constants)	+ 2,6 %	+ 2,6 %	+ 2,5 %
1 ^{er} quartile des revenus 2011	11 912	12 494	12 571
Évolution 2010-2011 (en euros constants)	+ 3,6 %	+ 2,7 %	+ 2,5 %

Source : Insee-DGFip Revenus fiscaux localisés des ménages 2010 et 2011
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Croissance du nombre de demandeurs d'emploi entre 2011 et 2012

Au 31 décembre 2012, le Cantal compte 7 722 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹, effectifs faibles par rapport aux autres départements. Toutefois, le département enregistre la croissance des demandeurs d'emploi la plus élevée de la région entre 2011 et 2012 : + 11,4 % contre + 8,5 % en moyenne régionale. La croissance des demandeurs d'emploi en catégorie A, ceux n'exerçant aucune activité, s'élève à 12,0 % dans le Cantal contre 10,6 % pour la région.

	Cantal	Auvergne
DEFM 2012	7 722	91 650
Évolution DEFM 2011-2012	+ 11,4 %	+ 8,5 %
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C 2012	63,4 %	63,6 %
DEFM A 2012	4 900	58 275
Évolution DEFM A 2011-2012	+ 12,0 %	+ 10,6 %

Source : Pôle emploi, Direction régionale Auvergne 2011 et 2012
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C



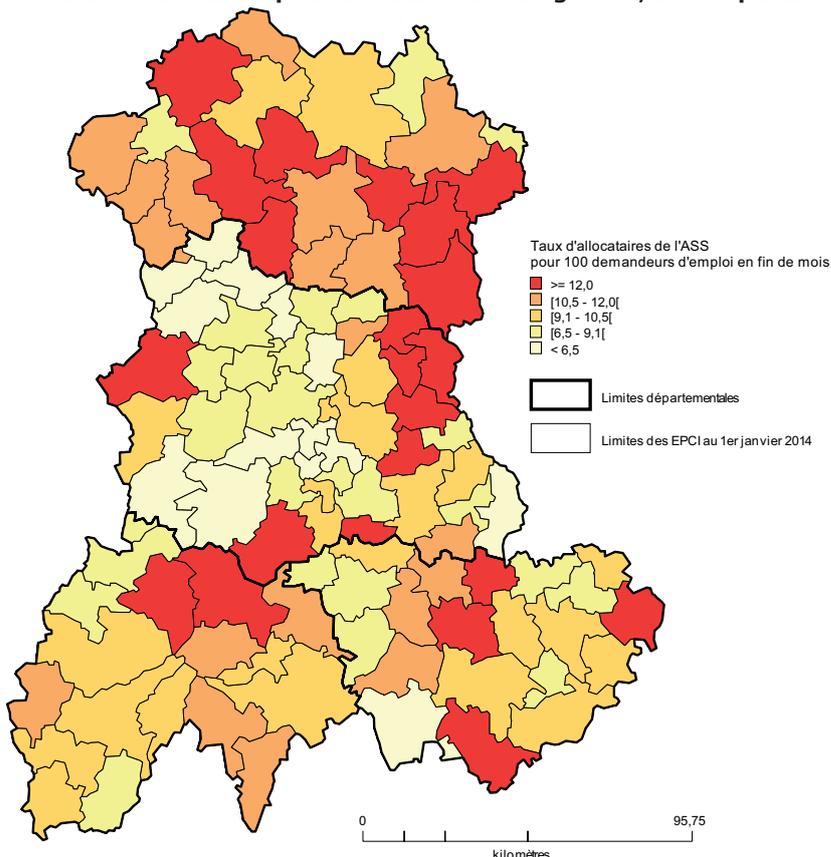
Les partenaires de la Pfoos : ARS, 4 Caf, Carsat, Conseil régional, 4 Conseils généraux, Creai, Direccte, Dreal, DRJSCS, DRSM, Éducation nationale, Fnars, Insee, MSA, ORS, Pôle emploi et Uriopss.

Poids du chômage de longue durée

L'allocation de solidarité spécifique (ASS), versée par Pôle emploi, est l'un des minima sociaux destiné à répondre aux difficultés liées à l'activité professionnelle. Il s'agit d'une allocation chômage pour les chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail.

Le Cantal est le 2^{ème} département de la région où le taux de bénéficiaires de l'ASS est le plus élevé. Cette allocation, de par ses conditions d'accès (ancienneté dans le chômage et existence d'une période antérieure d'activité longue) bénéficie majoritairement aux personnes âgées de plus de 50 ans, relativement nombreuses dans le Cantal. La part élevée des allocataires de l'ASS parmi les demandeurs d'emploi reflète ainsi le poids du chômage de longue durée. Dans le Cantal, les territoires où le taux d'allocataires de l'ASS est particulièrement élevé sont les communautés de communes du Cézallier (12,6 %) et du Pays Gentiane (13,3 %).

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) au 31 décembre 2012 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Allocataires ASS	2 802	754	1 394	3 321	8 270
Taux pour 100 DEFM	11,2	9,8	9,4	7,5	9,0

Source : Pôle emploi, Direction régionale Auvergne (31/12/2012) Tableau de bord social - Exploitation ORS Auvergne

Les foyers allocataires de prestations sociales (Caf ou MSA)

Les foyers allocataires (Caf ou MSA) à bas revenus : une situation départementale intermédiaire

Dans le Cantal en 2012, 17 850 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenu, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 001 euros par mois. Ainsi, 12,1 % de la population du Cantal vit en situation de précarité.

Cette situation est intermédiaire par rapport aux autres départements avec une valeur légèrement inférieure aux moyennes régionale et métropolitaine (respectivement 13,0 % et 13,2 %).

La part de la population vivant dans un foyer allocataire à bas revenu est en baisse dans le Cantal par rapport à 2011 (- 0,8 point). Toutefois, en excluant les personnes âgées de 65 ans et plus, cet indicateur sous-estime la pauvreté de la population, en particulier dans le Cantal où la précarité des seniors est marquée.

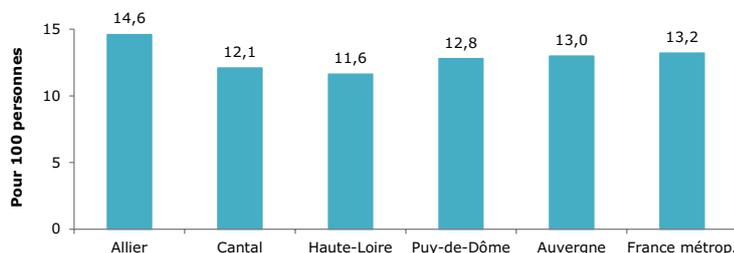
Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

Part des personnes vivant dans un foyer allocataire (Caf ou MSA) à bas revenus



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2012) et Insee (RP 2011) Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Les foyers allocataires de prestations sociales (Caf ou MSA) dépendant de ces prestations sociales moins nombreux qu'en moyenne régionale

Dans le Cantal, pour un allocataire sur quatre (24,0 % soit 4 409 allocataires), les prestations sociales représentent plus de la moitié des ressources financières, le reste étant des ressources d'activité. Cette part est inférieure à la valeur régionale (28,1 %).

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Allocataires dépendant des prestations sociales*	15 866	4 409	6 741	23 654	50 670
Pour 100 allocataires	33,3	24,0	22,8	28,0	28,1

* : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources financières
Sources : Cnaf, MSA Auvergne et CCMSA (31/12/2012)
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

4,5 % des Cantaliens couverts par le revenu de solidarité active (RSA)

Dans le Cantal, 6 649 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), l'un des neuf minima sociaux, soit 4,5 % de la population. Cet indicateur se situe en-dessous des valeurs régionale et nationale (5,7 % pour l'Auvergne et 6,1 % pour la France métropolitaine). Une très légère baisse est observée en 2012 dans le Cantal. Elle concerne la population couverte par le RSA socle seul qui baisse de 0,1 point par rapport à 2011.

Poids important du RSA activité

Dans le Cantal, le poids du RSA activité est particulièrement important : près de quatre allocataires du RSA sur dix (39,3 %) bénéficient de la composante « activité », part la plus élevée de la région et supérieure à la valeur observée pour la France métropolitaine. Ainsi, 1,9 % de la population du Cantal est couverte par le RSA activité contre 1,7 % pour l'Auvergne et pour la France métropolitaine.

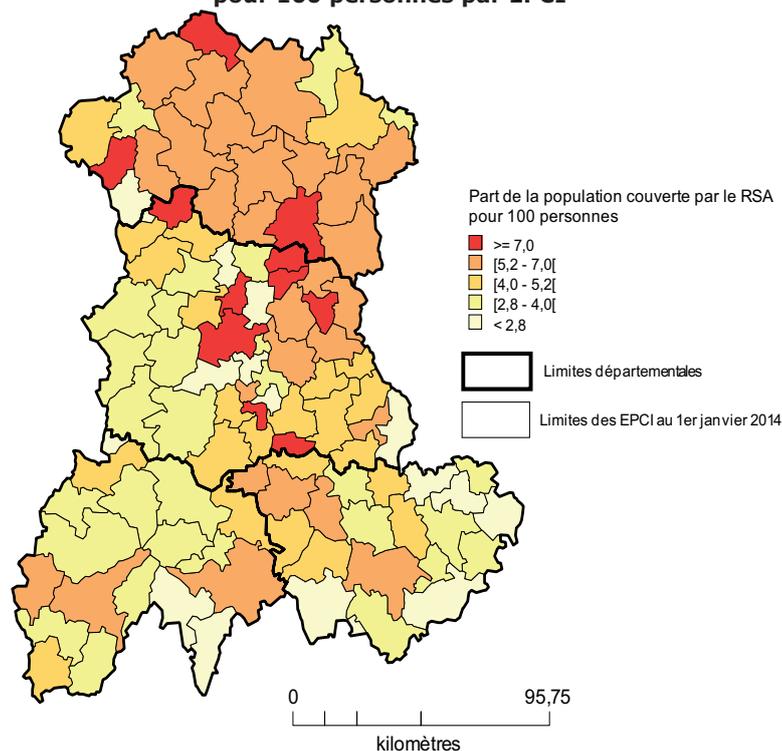
Le poids du RSA activité reflète la part importante de « travailleurs pauvres » dans le Cantal : il s'agit de personnes ayant une activité mais dont les revenus sont trop faibles pour pouvoir en vivre. Les territoires particulièrement touchés par le RSA activité sont les zones rurales ou montagneuses où se trouvent notamment des exploitants agricoles pauvres qui, dotés de petites surfaces d'exploitation, n'ont pas pu passer à l'agriculture intensive. Sont également concernées les zones touristiques où des travailleurs saisonniers bénéficient du RSA activité pour compléter leurs revenus.

Part de la population couverte par le RSA majoré la plus faible de la région

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. La plupart des allocataires du RSA majoré sont des femmes et sont concentrés dans les agglomérations de la région.

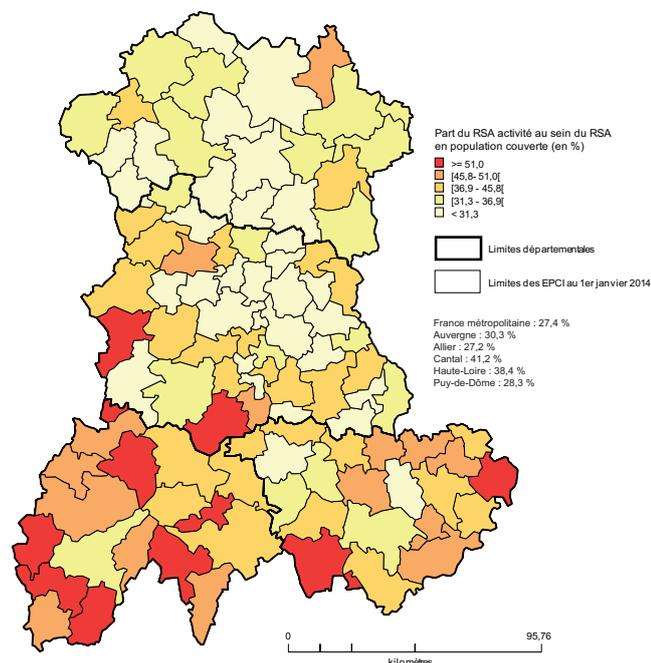
Dans le Cantal, 720 personnes sont couvertes par ce minimum social, soit 0,5 % de la population, part la plus faible de la région, inférieure aux valeurs régionale (0,8 %) et de France métropolitaine (1,0 %). Les allocataires du RSA majoré sont concentrés dans les zones urbaines, notamment dans le Bassin d'Aurillac (0,6 %) et dans la communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride (0,8 %) mais aussi dans la communauté de commune de Sumène-Artense (0,6 %).

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2012 pour 100 personnes par EPCI



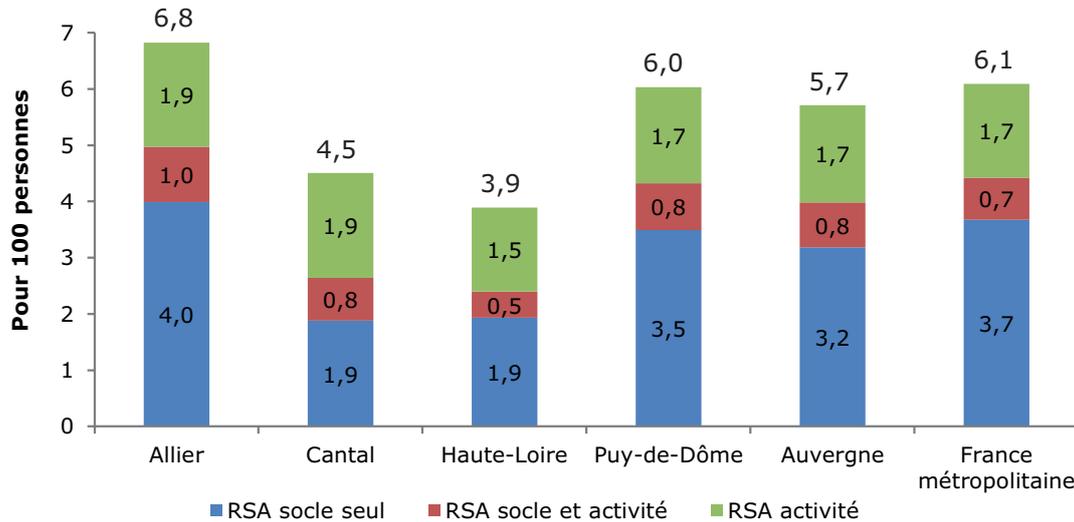
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2012) et Insee (RP 2011)
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Part du RSA activité au sein du RSA en population couverte pour 100 personnes au 31 décembre 2012 par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2012) et Insee (RP 2011)
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Part de la population couverte par le RSA



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2012) et Insee (RP 2011) Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

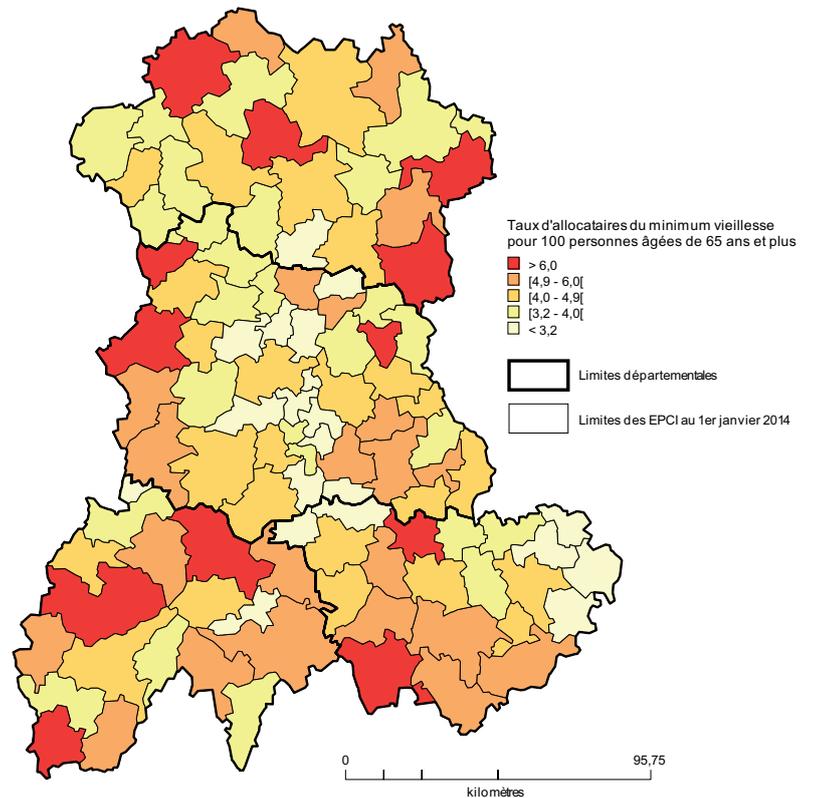
Part de bénéficiaires du « minimum vieillesse » la plus élevée de la région

Le « minimum vieillesse » recouvre un ensemble d'allocations permettant aux personnes âgées de 65 ans et plus disposant de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources (Source : Drees, Les retraités et les retraites, Édition 2013). Depuis 2007, le « minimum vieillesse » comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire (ASV) ainsi que l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi). Il s'agit d'une prestation dédiée aux retraités les plus démunis, notamment les personnes qui ne bénéficient pas d'une retraite à taux plein ou qui n'ont pas assez cotisé aux régimes.

Dans le Cantal au 31 décembre 2012, 1 732 personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse et constituent la population âgée la plus fragilisée financièrement. Elles représentent 4,8 % (4,4 % en 2011) de la population cantalienne âgée de 65 ans et plus. Le Cantal présente la part de bénéficiaires du minimum vieillesse la plus élevée de la région.

Les territoires où la part des allocataires du minimum vieillesse est la plus élevée sont majoritairement ruraux, la précarité des personnes âgées étant sur-représentée dans le monde rural. Le caractère agricole du département et de ces zones rurales explique la présence importante de retraités de l'agriculture qui sont, au niveau national et historiquement, plus nombreux à percevoir l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) remplacée par la suite par l'Aspa.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2012 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI



	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Allocataires du minimum vieillesse	3 511	1 732	2 001	4 942	12 186
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	4,3	4,8	4,3	4,2	4,3

Sources : Carsat Auvergne et MSA Auvergne (31/12/2012), Insee (RP 2011)

Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne